

SECOND DEGRÉ 72

29 place d'Alger

72000 Le Mans

Tél : 02 43 28 69 58

Mobile : 06 44 02 53 20

Fax : 02 43 23 33 73

site internet : <http://snes72.org>

mél : snes72@nantes.snes.edu

LE MANS PIC

P4

Déposé
le 13/12/2022
Le Mans CTC

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Sommaire

Edito :	p. 1		
Grille rémunération	p. 2	Garage école	p. 4
Nouvelles des retraités	p. 3		

L'ÉDITO *La lutte continue !*

par Laurent Blancs

Lorsque vous lirez cette publication, le résultat des élections professionnelles sera connu. Nous vous remercions pour vos votes qui permettront au SNES-FSU de continuer à porter la voix des collègues pour des revalorisations immédiates et sans contrepartie, l'abandon de l'inepte réforme des lycées et du baccalauréat, l'amélioration de nos conditions de travail.

A peine la page des élections professionnelles tournée que se profile déjà le combat pour la défense de nos retraites. Ce combat s'annonce d'ores et déjà rude. Le gouvernement a dévoilé la principale mesure de son projet de contre-réforme des retraites : recul de l'âge légal de départ à 65 ans, les premières générations concernées étant celles nées à partir du second semestre 1961. Pour justifier son projet, le gouvernement prétend que le recul de l'âge de départ est impératif pour sauver le système de répartition.

C'est faux ! Selon les dires du COR (Conseil d'Orien-

tation des Retraites) lui-même, la santé financière du système et sa pérennité ne sont pas en danger. L'objectif du gouvernement est tout simplement de trouver 8 à 9 milliards par an pour financer sa politique et en particulier l'aide aux entreprises qui représente tout de même la bagatelle de 140 milliards d'euros par an selon une étude récente ! Piller le système de retraites pour pouvoir continuer à distribuer « un pognon de dingue » à ses amis patrons : voilà le véritable objectif du gouvernement.

Nous ne nous laisserons pas faire, nous défendrons le système de répartition en continuant à revendiquer une retraite à 60 ans pour toutes et tous.

Le gouvernement a annoncé l'examen par le Parlement de son projet en janvier. **Par la grève, par les manifestations, dans nos établissements, dans la rue, nous lutterons pour mettre en échec ce projet mortifère.**

Pourquoi la grille de rémunération des enseignants est vicieusement conçue !

Par Alexis Marganne

Nous allons reconstituer une carrière fictive
1. Chiffres issus de la grille de rémunération¹ et d'avancement de juillet 2022 des certifiés.

2. Le salaire de l'échelon 1 est sous évalué : 1486,23€. Il ne dure qu'un an.

3. Les calculs qui suivent démarrent donc à l'échelon 2, après 1 an de carrière.

4. Le choix est fait de considérer qu'au bout de l'échelon 10, tout le monde est passé à la hors-classe, ce qui n'est pas tout à fait vrai. Une minorité de collègues y accèdent dès l'échelon 8, une autre minorité gagnent 2 ans pour y accéder (ppcr). Une large part y accède à l'ancienneté au 10e ou 11e échelon.

5. Tel que la grille de rémunération est conçue :

- Echelon 2 : traitement indiciaire + prime grenelle (échelons 2 à 8) + Isoe = salaire net de 1931,28€.

- Il faudra 35,5 années pour atteindre le dernier échelon de la Hors-classe où la rémunération sera de 3250,36€ (traitement indiciaire + Isoe)

- Avec une inflation de 2%/an (objectif de la Banque Centrale Européenne), si le salaire reste le même d'une année sur l'autre, on achèterait 2% de choses en moins. Pour maintenir le pouvoir d'achat, le salaire doit aussi augmenter de 2% (c'est l'indexation des salaires sur les prix).

- Il faut donc qu'à chaque année, mon salaire augmente de 2% et ce, 35,5 années de suite. Cela fait une augmentation de 99,98% (ou x2).

- Donc, pour avoir en 35,5 années le même pouvoir d'achat qu'à l'échelon 2, il faudrait que le salaire net soit de $1931,28 * 2 = 3862,56€$. Or, le salaire est de 3250,36€. Après 35,5 ans, il y a une perte de pouvoir d'achat de 15,85% par rapport à son début de carrière.

- Au bout de 35,5 ans + 1ère année de stage, notre certifié.e est à 5,5 années de la retraite (42 ans de cotisation). Cela permet d'atteindre l'échelon 5 de la Classe Exceptionnelle. Son traitement net sans l'Isoe est de 3747,37€. Après 41 ans, pour avoir le pouvoir d'achat de l'échelon 2, il devrait gagner 4345,38€. La perte de pouvoir d'achat est de 13,76%. Soit une carrière complète pour acheter moins de choses qu'à sa 2e année

de carrière.

- Il part en retraite. Sa pension sera de 80% de 3747,37 soit 3029,90€ ou -47% de pouvoir d'achat par rapport à sa 2e année de carrière.

6. Heureusement, sur 42 ans, bien des choses peuvent se passer. Ce que ce tableau dit, en particulier pour nos collègues débutants, c'est que la construction de la grille des rémunérations ne tient pas compte de l'inflation. Il ne dit pas ce que sera votre carrière.

7. Pour tenir compte de l'inflation sur 42 ans, il existe deux possibilités.

- Augmenter le salaire de telle sorte qu'il tienne compte de l'inflation. Aujourd'hui, dans la fonction publique, cela se fait sous forme de primes, comme la prime grenelle. Mais la prime ne compte que peu dans le montant de sa pension de retraite. C'est-à-dire qu'elle peut protéger durant la carrière, si elle est suffisante, mais elle ne protège pas la retraite. Et, contrairement aux autres fonctions publiques, l'E.N. ne donne que peu de primes. C'est pourquoi, les personnels d'éducation et d'enseignement (P.E&E) formaient le seul point noir de la fonction publique, dans le projet de la retraite à points enterrée par le Covid.

- Augmenter la valeur du point d'indice, en proportion de l'inflation. Dans ce cas de figure, en changeant d'échelon, il y aurait même un gain de pouvoir d'achat. Ce qui est plutôt la norme : selon l'Insee², le pouvoir d'achat du salaire net dans le secteur privé a progressé de 13,1 % entre 1996 et 2018. Simplifions, dans le privé : 20 ans et +13% de pouvoir d'achat. Pour les personnels E&E : 20 ans et -20% de pouvoir d'achat.

8. Quasi 20 ans de gel du point d'indice. Cela signifie que pour les collègues à 20 ans de carrière, le récit n'est qu'à moitié fictif. Et pour nos collègues AED, AESH, non-titulaires... c'est encore plus inadmissible.⁹ Et l'Isoe, l'Isoe PP, les HSA ? Ces rémunérations sont fixes dans le temps. Au fil de la carrière, elles rapportent de moins en moins de pouvoir d'achat. Il y a 15-20 ans, nous faisons bien moins de tâches qu'aujourd'hui et nous gagnions mieux notre vie. Pourquoi acceptons-nous d'en faire plus ?

10. La retraite est directement liée à nos rémunérations. Quand le gouvernement nous octroie le maintien du

mode de calcul de la pension retraite (moyenne des 6 derniers mois de traitement), il nous leurre car de toute façon, avec le gel du point d'indice, il nous paiera en monnaie de singe.

12. Les personnels d'éducation et d'enseignement n'ont pas su se défendre. Faisons en sorte que la carrière fic-

tive, à moitié vraie pour certains collègues, ne la devienne pas pleinement.

1. <https://https://www.snes.edu/ma-carriere/carriere/les-salaires-au-1er-juillet-2022//wp-content/uploads/CNsite.pdf>

2. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5351312>



Et le Smic ?

- Au 1^{er} août 2022, il est de 1 329€ net.
- Le Smic est indexé sur l'inflation. Dans 42 ans, avec 2% d'inflation/an, il s'élèvera à 2934€.
- Dans notre carrière fictive, le dernier salaire du certifié se monterait à 1,31 smic (2,82 en 2022)

Beaucoup de nos collègues sont rémunérés au Smic, insuffisant pour vivre dignement. Il doit être plus fortement revalorisé que celui des autres catégories de personnels.

Des nouvelles des retraités

Par Christian Laplagne - Responsable SNES-FSU des retraités

L'automne a la particularité d'être à la fois la saison de la chute des feuilles et des renouveaux syndicaux. Toutefois il faut commencer par saluer nos disparus, nombreux cette année.

Ainsi notre académie a perdu Bernard Colou, longtemps responsable régional de la FGR, un militant attachant, un ami qui venait régulièrement en Sarthe, à la fois pour voir sa famille (sa fille fut membre du bureau départemental du SNES-FSU) et nous apporter la bonne parole. Ses commentaires sur la santé et sa gestion étaient souvent très pointus.

Notre bureau régional a aussi perdu Gérard Roulic, militant du SNES de la première heure, longtemps responsable académique des retraités du SNES. Il venait lui aussi souvent nous rencontrer en Sarthe.

Dans notre département, Jean Delmotte nous a quittés, syndicaliste sincère, il a exercé de nombreuses responsabilités à la FSU et au SNES. Malade, il manifestait encore avec nous tant que sa santé le lui permettait.

Jean Thoreau qui s'est beaucoup investi au sein de la

MGEN ainsi que Jeanine Boeldieu syndicaliste fidèle nous manqueront.

Place au présent maintenant. L'intersyndicale s'est réunie et nous attendons des nouvelles des 9 pour lancer l'action car il faut s'attendre à une grande mobilisation contre le projet des retraites. En attendant nous relançons Monsieur Le Mener pour un rendez-vous afin de discuter, notamment du niveau d'investissement du Conseil départemental dans les ehpad et résidences seniors.

Nous nous interrogeons et restons vigilants vis-à-vis de l'idée de l'Etat de puiser dans le magot de la caisse des retraites complémentaires.

De plus, nous avons décidé, suite à leur demande, d'inclure dans notre groupe l'union nationale des retraités et personnes âgées (UNRPA)

Dernier point : quelques camarades n'ont pas encore réglé leur cotisation. Ils et elles peuvent m'adresser leur règlement au 300 rue de l'éventail avant le 1er janvier, impôt oblige.

« Garage-école », quand le privé livre une concurrence déloyale au public

par Lionel Queşne

Depuis plusieurs mois est annoncée dans la presse locale, avec force articles, l'ouverture imminente, mais sans cesse repoussée, d'un « garage-école » à Allonnes, dans l'ancienne friche Baboo, zone du vivier. Késako ?

Juridiquement il s'agit d'une association loi 1901 avec un conseil d'administration et de nombreux partenaires pour porter le projet comme Le Mans métropole, le Département, le Conseil régional, et de nombreuses entreprises telles que le Crédit Agricole, Renault ou encore les groupes Motul et Norauto.

L'école d'apprentissage sera dirigée par Victor Mahalin et présidée par Bertrand Corbeau, président de l'ACO de la Sarthe, et Romain Anjebeau, constructeur du prototype Funyo, installé depuis deux ans à Allonnes.

Pour cette école qui reconnaît être de type privé, nous sommes donc sur une approche de financement public-privé ... où les fonds seront majoritairement publics. En effet l'important budget de financement sera partagé entre, d'un côté, l'État, la Région, le département et l'agglomération (50 %), d'un autre côté, les entreprises (25 %) et les prestations facturées aux clients du garage (25 %).

Selon ses initiateurs, cette initiative répond à la nécessité de faire face à la pénurie de réparateurs dans le milieu de l'automobile. Aussi envisagent-ils de former, dans un premier temps, une quinzaine d'apprentis, « des jeunes gens motivés qui après la 3e veulent apprendre ce métier. Ils pourront aller jusqu'au CAP grâce à une formation de deux ans. Mais ils n'excluent pas de ne pas s'en tenir qu'à la seule formation « maintenance des véhicules de particuliers » et ne s'interdisent pas à l'avenir d'en ouvrir également dans des domaines comme la carrosserie, les poids lourds, la moto... Ou même en dehors des métiers de la mobilité. Ce qui est sûr, c'est que le garage-école souhaite, d'ici deux ans, ouvrir également un bac professionnel. « Quand ce sera fait, on aura 40-45 élèves dans nos murs » assure Victor Mahalin. Mais les concepteurs du projet le promettent : « c'est une voie complémentaire et non concurrente à celles existantes »

En ce qui concerne l'organisation pédagogique, Victor Mahalin précise : « tout aura lieu sur site, 70 % d'atelier et 30 % de théorie dans une classe que nous avons aménagée. Les diplômés obtenus sont reconnus par l'État comme dans une école ou un centre d'apprentissage ». Les usagers pourront, sur rendez-vous dès janvier, faire réparer leur véhicule ici à l'atelier comme dans un garage. « Nos apprentis auront des perspectives dans le milieu du sport automobile pour les plus motivés. Nous avons ici 600 m² dont 450 m² d'atelier. La formation est totalement gratuite pour nos élèves apprentis comme pour une scolarité publique, ceci grâce au soutien de nos partenaires », précise Bertrand Corbeau.

Ce petit aperçu de l'objet soulève quelques commentaires et interrogations.

Les concepteurs de ce projet « privé » insistent tout d'abord sur le fait qu'il ne rentre pas en concurrence avec l'enseignement public. Insistance suspecte quand on apprend que l'objectif de cette structure privée est d'atteindre 45 élèves d'ici deux ans alors qu'à quelques kilomètres de là, le lycée polyvalent Le Mans Sud a actuellement du mal à recruter sur des formations identiques à celles qu'envisage d'ouvrir immédiatement et à termes l'autoproclamé « garage-école », y compris celle de « mécanicien de compétition » déjà proposée au LPO Le Mans Sud en partenariat avec Suzuki.

Quand on sait que l'un des « partenaires » de cette école d'apprentissage, Motul pour ne pas le citer, était le partenaire du « Junior team Suzuki », support de la formation « mécanicien de compétition » au LPO Le Mans Sud et qu'il ne l'est plus.

Quand on sait que ce soi-disant projet innovant a purement et simplement pompé l'idée du « garage école » au même LPO Le Mans Sud dont c'est le mode de fonctionnement depuis des décennies.

Quand on sait tout cela, on ne peut pas s'empêcher de penser que le futur « garage-école » d'Allonnes n'est qu'un décalque des ateliers du LPO LMS qu'il entend torpiller après l'avoir siphonné de ses concepts et de ses financements, y compris publics. Les 50 % de fonds publics dans le budget annuel de l'école d'apprentissage représentent la coquette somme de 750 000 €. Autant d'argent qui ne sera pas investi dans l'enseignement public.

Les rapports ambigus, voire incestueux, entre cette structure privée et le modèle public ne s'en tiennent pas là. Les initiateurs du projet le martèlent : ce qu'il y aura chez eux sera finalement «comme une scolarité publique». Mais pourquoi ce besoin de se référer au modèle de l'éducation nationale que par ailleurs on entend torpiller ? Aurait-il donc encore la moindre valeur ? A moins que l'on ne parle ici du futur modèle de l'enseignement professionnel répondant totalement aux desiderata entrepreneuriaux : adoption du modèle de l'apprentissage, doublement des temps de stages, formation calquée sur les attentes immédiates des entreprises de proximité et enseignements généraux réduits à la portion congrue du strict nécessaire pour l'emploi désigné. Et si le « garage école » nous donnait à voir en avant-première ce que seront les lycées professionnels après leur étrillage annoncé par la prochaine contre-réforme voulue par le pédagogue en chef de la nation, M. Macron.

Sources :

- Ouest-France, vendredi 22 avril 2022
- Le Maine Libre (site web), jeudi 6 octobre
- Ouest-France, samedi 15 octobre 2022